

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 mars 2023

Date de convocation :
28 février 2023

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 26
Pouvoirs : 0
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avait donné pouvoir :

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

019-2023 – VENTE D'UN LIVRE AU POLE DE LA PORCELAINE

7.1.8. Tarifs

Mme HUBERT présente ce dossier

A l'occasion de l'exposition « Fleurs, dentelles et autres merveilles » le Pôle de la Porcelaine – Musée Charles VII propose, à la vente, le nouveau livre de Sylvie Facon qui a pour titre « Arras et le Pays d'Artois sous la griffe de Sylvie Facon ».

C'est un ouvrage sorti en 2020 qui regroupe une cinquantaine de photos retraçant son travail sur ces dernières années.

La plupart des créations présentées dans ce livre sont exposées.

Le livre est acheté à l'Office de Tourisme du Pays d'Artois qui est aussi l'éditeur.

Le prix d'achat est de 20,93€, le prix de vente de 29,90€.

Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Tourisme, Manifestations, Communication, Enseignement Artistique » du 23 février 2023,

Vu l'avis favorable de la commission municipale « finances » du 27 février 2023,

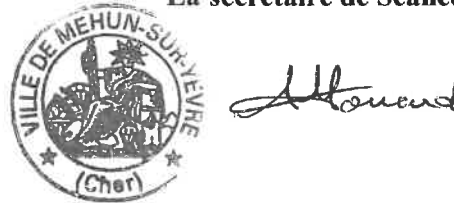
Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité approuve la vente de cet ouvrage et fixe le prix de vente à 29,90 €.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 14 / 03 / 2023